



## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2025

### AVIS DE CONVOCATION

*Aux membres de l'Association régionale de camping et de caravaning du Québec Métropolitain, ci-après l' « ARCC Québec Métropolitain ».*

Par la présente, vous êtes invités à participer à l'assemblée générale extraordinaire des membres de l'ARCC Québec Métropolitain qui se tiendra **le dimanche 7 septembre à 9 h 30 au Camping Panoramique Parkbridge sis au 464 route François Gignac, Portneuf, Qc, G0A 2Y0**. Prenez note que contrairement à ce qui avait été indiqué dans le programme des activités, il ne s'agit pas d'une assemblée générale annuelle mais bien d'une assemblée générale extraordinaire dont vous trouverez ci-joint le contenu. **La participation à distance n'est pas permise.**

Cette assemblée a spécifiquement pour motif d'autoriser la dissolution volontaire de l'organisme et d'autoriser le conseil d'administration à remettre le reliquat de ses biens, après acquittement de ses dettes, à la FQCC, dans le fond dédié aux activités sur le territoire de l'Est du Québec. Afin que les résolutions en question puissent être approuvées, elles devront recevoir l'appui des deux-tiers ( $\frac{2}{3}$ ) des voix des membres lors de l'assemblée générale extraordinaire.

Vous trouverez ci-dessous l'ordre du jour de même que les informations relatives à l'inscription de votre participation à l'assemblée générale extraordinaire. Les règlements généraux ainsi que le plan de dissolution de l'ARCC Québec Métropolitain sont également joints au présent avis de convocation..

Nous espérons que vous serez parmi nous à cette occasion.

Signé en ce 12 août 2025, par :

Line Bourget, secrétaire ARCC Québec Métropolitain

p.j.

### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée générale extraordinaire
2. Vérification du droit de présence, de la validité de l'avis de convocation et du quorum
3. Nomination d'une présidence et d'un secrétariat d'assemblée
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
5. Présentation du plan de dissolution
6. Résolution pour autoriser la demande de dissolution de la personne morale Association régionale de camping et de caravaning du Québec Métropolitain (vote)
7. Résolution pour autoriser un administrateur à signer les documents requis pour la dissolution (vote)
8. Résolution pour autoriser la remise du reliquat des biens au terme du processus de dissolution à la FQCC à titre de don affecté au fond dédié aux activités sur le territoire de l'Est du Québec (vote)
9. Clôture de l'assemblée

**L'assemblée générale extraordinaire du 7 septembre 2025 est importante pour vous.**

**Soyez-y!**

En tant que membre, vous avez le privilège d'assister à cette assemblée générale extraordinaire. De grandes décisions y seront prises et seuls les membres de votre région peuvent y voter. Votre vote est donc significatif.

Vous pouvez vous inscrire auprès de Bruno Gauthier [bgauthier@arcc06.quebec](mailto:bgauthier@arcc06.quebec) ou 418-624-0713.

Merci de votre intérêt à la bonne marche de votre association et nous espérons vous compter parmi les participants à cette assemblée.